



PV Conseil d'Entreprise du mardi 10 septembre 2019.

Présents : Marie-Rose Linthoudt (représentante PO), Jean-Luc Hodiamont (Direction du secondaire), Christine Louveau (Direction du primaire), Laetitia Halbardier (Direction du fondamental), Serge Le Jeune (représentant CSC du personnel), Marie-France Caufriez (représentante CSC du personnel), Muriel Feickens (représentante CSC du personnel)

Invités : Giuseppe Randisi (Direction adjoint)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 4 juin 2019
2. Chiffres provisoires du fondamental (+ évolution)
3. Chiffres provisoires du primaire (+ évolution)
4. Chiffres provisoires du secondaire (+ évolution)
5. Analyse des travaux à terminer
6. Elections sociales + Dates
7. Surveillances Primaires
8. Décret gratuité : idées pour y faire face
9. Plan de formation équipe éducative
10. Divers : dates calendrier CE – Mission appel candidats fond./primaire - Flexibilité contrat employé

1° Le PV du 4 juin 2019 est approuvé par les membres du Conseil

2° Chiffres provisoires du fondamental

Bonne évolution. Il y a encore du va et vient. Pas de risque de perte d'emploi et de mise en dispo.

- En maternelle : 151 (dont quelques primos)
- En P1 et P2 : 119 élèves

3. Chiffres provisoires du Primaire

- 258 élèves (dont les Daspas)

Il y a ±25 élèves de plus que l'année passée. (Une classe supplémentaire de 5^e a été ouverte)

4. Chiffres provisoires au secondaire

±539 étudiants dont on doit ajouter 42 Dapas

C'est une augmentation par rapport à l'année passée (mais il faut donc ouvrir des classes en supprimant des heures de remédiation entre autres).

Il manque des élèves en 1^{ère} différencié.

5. Analyse des travaux à terminer

Les directions ont rédigé en détail 3 pages recto verso des différentes petites tâches à réaliser.

L'installation du Préau serait prévue pour le week-end du 14 septembre.

6. Elections sociales

Dans une prochaine réunion, nous prévoyons les dates des élections du mois de mai. (Deux jours seraient envisagés).

7. Surveillances

- En Primaire : tout est réglé.
- En Maternelle : il est demandé de faire deux récréations plutôt qu'une lorsqu'il pleut (ou tout le temps). Il faudrait ajouter une personne pour surveiller (soit 2 x 2 surveillantes).

8. Décret gratuité

Quels subsides recevrons-nous les prochaines années ? C'est peu clair.

L'école n'envisage pas directement de trouver de l'argent supplémentaire via fêtes...

L'école pourrait envisager de passer par une ASBL dont les objectifs seraient de récolter des fonds pour financer des achats, projets...

9. Plan de formation

- Au fondamental, quelques demandes individuelles ont été demandées et acceptées.

Un plan de formation de 3 journées a été demandé pour les 2 écoles, les dates ne sont pas encore déterminées.

Il n'y a plus de journée de formation consacrée au plan de pilotage.

Une journée en maternelle aura lieu le 8 juin sur le référentiel plan commun (un travail à domicile sous forme de questionnaire serait prévu avant la journée et un travail à domicile serait demandé pour le mois de septembre). Ce référentiel sera applicable en septembre 2020.

Au sujet des formations sur le dispositif d'accompagnement FLA (Français langue d'apprentissage) : elles sont onéreuses si elles ne passent pas par la FoCEF.

- Le secondaire entre en 2^e phase du plan de pilotage.

Une formation « FLA » est envisagée pour les enseignants concernés afin qu'ils puissent continuer à pourvoir donner le cours de renforcement de la langue.

10. Divers

- Le calendrier des dates du CE est établi (voir ci-dessous).

- La FWB donne au fond./Primaire 0,33 % en plus du capital-périodes. Cela permet d'avoir 1 heure de coordination en plus par école.

Lors de l'AG du 16 septembre, les directions lanceront un appel à candidature pour 2 périodes (ou 2 x 1). Un document sera affiché à la salle des profs expliquant la mission (choix parmi citoyenneté, filtre, coordination...) et le profil recherché (15 ans d'ancienneté, aucun rapport négatif...).

- Le contrat de flexibilité sur base annuelle concerne 3 employés engagé en 4/5 ou à temps plein sous fond propre. Ces personnes étaient payées 12 mois mais travaillaient que 9 mois.

Il faut donc lisser leur horaire d'après leurs prestations réelles. Un contrat type est établi par le SEGEC, il devra être signé par les personnes concernées (durée et modalités des vacances annuelles y seront insérés). La conséquence la plus importante est une diminution du salaire mais les personnes averties ont donné leur accord.

Prochaines dates : De 13h30 à 15h00 le mardi.

8 octobre – 12 novembre – 7 janvier – 4 février – 10 mars – 21 avril – 12 mai – 16 juin

Pour le conseil d'entreprise,
Serge Le Jeune, secrétaire.